

SOCIÉTÉ

Dénomination : .....  
N° d'entreprise : .....

INDÉPENDANT

Nom : ..... Prénom(s) : .....  
N° NISS : ..... Date de naissance : .....  
*(Indispensable - Voir verso de la carte d'identité- Numéro d'identification registre national)*

Lieu de naissance : .....  
Langue<sup>1</sup> : FR – NL – AL

Rue .....  
C.P. : ..... Localité : .....

Nationalité : ..... Nombre de personnes à charge :  
Etat civil : ..... ■ Enfants : .....  
■ Autre : .....

Numéro de compte bancaire :  
BE \_\_\_\_ / \_\_\_\_

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Date de début de calcul de rémunération : .....

Rémunération brute : ..... €  
Précompte professionnel : ..... €

Périodicité de la rémunération<sup>2</sup> : MENSUELLE - TRIMESTRIELLE

Chèques-repas : OUI – NON Valeur faciale : ..... €

Avantages en nature :

- GSM : OUI – NON
- Voiture : OUI – NON *(compléter le formulaire en annexe)*
- Autre : ..... *(merci de préciser)*

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile

Nom de la société .....  
Nom du travailleur / du dirigeant .....

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012<sup>3</sup>, l'avantage est évalué sur base de la valeur catalogue du véhicule, du carburant utilisé et de son taux d'émission de CO<sub>2</sub>.  
Le montant de l'avantage mensuel est déterminé selon la formule suivante :

$$\text{Valeur catalogue} \times \% [\text{en fonction CO}_2 \text{ et type carburant}] \times 6/7 \times 1/12$$

Afin d'appliquer correctement cette nouvelle règle de calcul, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre toutes les informations ci-dessous en nous retournant ce formulaire complété et signé :

Numéro de plaque	
Marque et modèle	
Date d'inscription du véhicule (1 <sup>ère</sup> utilisation)	
Date de début d'utilisation pour le salarié/le dirigeant	
Valeur catalogue du véhicule <sup>4</sup> (veuillez nous transmettre une copie de la facture d'achat)	
Taux d'émission CO <sub>2</sub>	
Type de carburant utilisé (diesel, essence, LPG, gaz, électrique)	

Etabli à ....., le ...../...../.....

**Signature de l'employeur**

<sup>3</sup> Loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses (M.B. du 30 décembre 2011)

<sup>4</sup> **Valeur catalogue: valeur facturée y compris les options et la TVA sans tenir compte des remises.**